

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de RUEIL-MALMAISON

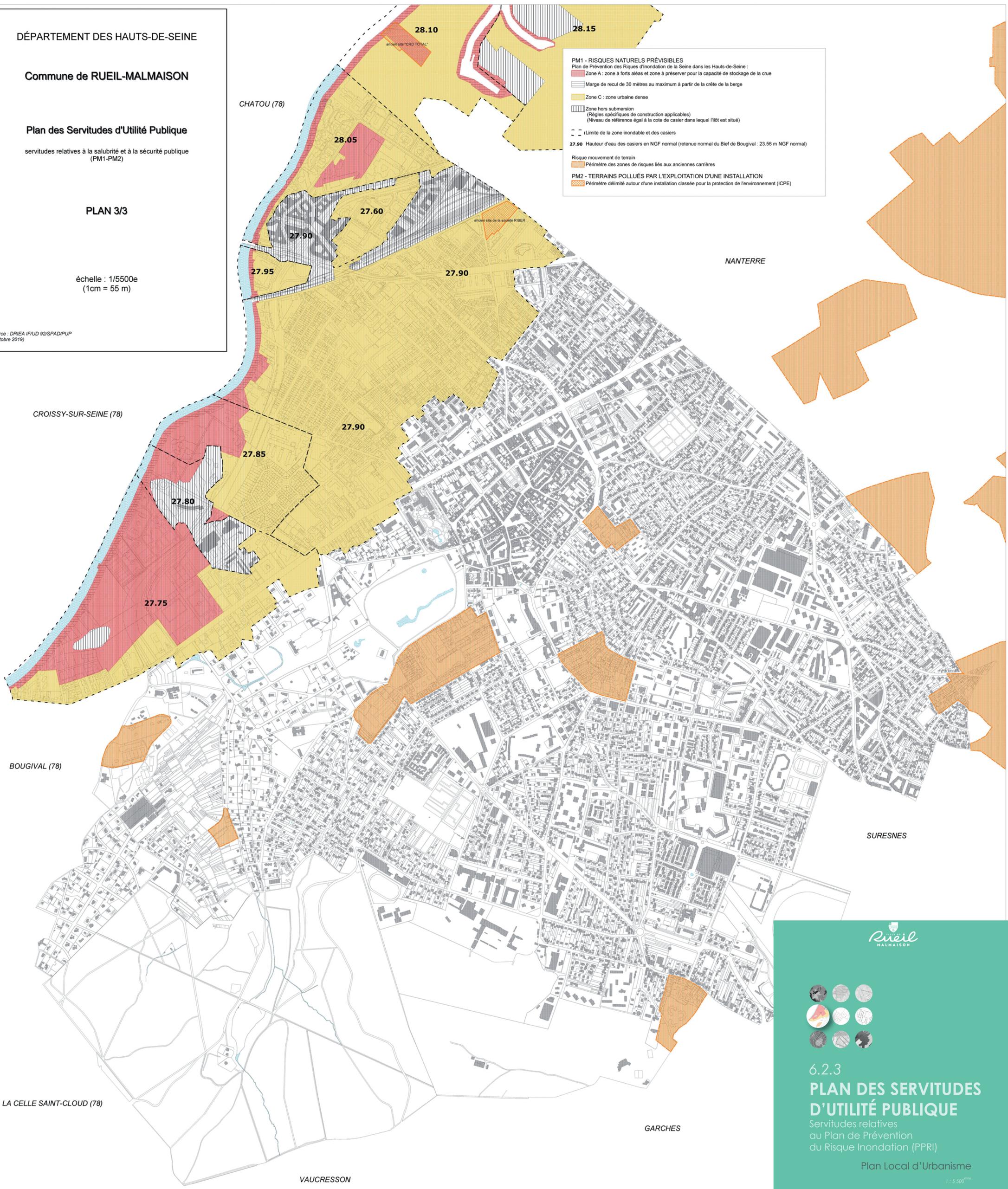
Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique (PM1-PM2)

PLAN 3/3

échelle : 1/5500e
(1cm = 55 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(octobre 2019)



PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine :

- Zone A : zone à forts aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue
- Marge de recul de 30 mètres au maximum à partir de la crête de la berge
- Zone C : zone urbaine dense
- Zone hors submersion (Règles spécifiques de construction applicables) (Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel l'îlot est situé)
- Limite de la zone inondable et des casiers
- 27.90 Hauteur d'eau des casiers en NGF normal (retenue normal du Bief de Bougival : 23.56 m NGF normal)

Risque mouvement de terrain

- Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières

PM2 - TERRAINS POLLUÉS PAR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION

- Périmètre délimité autour d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)



6.2.3
**PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE**
Servitudes relatives
au Plan de Prévention
du Risque Inondation (PPRI)

Plan Local d'Urbanisme

1 : 5 500^{ème}

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié par délibération n° 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 juin 2014
- PLU modifié le 14 juin 2015
- PLU modifié le 21 juin 2015
- PLU modifié en m. 0 pour le 14 décembre 2015
- PLU modifié en m. 0 pour le 20 juin 2016
- PLU modifié par révision partielle en m. 0 pour le 20 décembre 2017
- PLU modifié en m. 0 pour le 13 décembre 2018
- PLU modifié en m. 0 pour le 20 juin 2019
- PLU modifié en m. 0 pour le 13 décembre 2020
- PLU modifié en m. 0 pour le 13 décembre 2021